

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-43

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

15 JUL. 2025

Date de transmission :

15 JUL. 2025

Date de réception rectorat :

15 JUL. 2025

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DE LA MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI « DE MODERNISATION ET DE RÉGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

- VU le Code de l'éducation ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU l'annexe adossée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver la motion relative au projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » telle que définie dans le document en annexe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 04 juillet 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 04 juillet 2025

Nombre de membres constituant le conseil : 33	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 28
Quorum : 17	Votes exprimés : 28
Membres présents : 22	Pour : 28
Membres représentés : 6	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 28	Abstention : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Est Créteil ont pris connaissance du projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur » inscrit à la dernière minute à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation du 3 juillet 2025, et du CNESER du 8 juillet 2025, pour le faire passer au parlement avant le 11 juillet 2025.

Ce projet de loi contient des mesures qui bouleverseraient le fonctionnement de l'enseignement supérieur français, en particulier de l'Université :

- La possibilité pour des établissements privés de délivrer des diplômes et titres universitaires ;
- La possibilité pour les recteurs, sur avis du HCERES, de retirer l'accréditation d'une formation sans avis du CNESER ;
- La délégation aux recteurs du pouvoir de nommer des directeurs et directrices d'écoles faisant partie des universités ;
- La prolongation pour 5 ans des Etablissements publics expérimentaux qui brouillent la frontière entre public et privé et dont aucun bilan n'a été fait.

Le CA de l'UPEC, réuni le 4 juillet 2025, s'inquiète vivement de ce projet et dénonce la précipitation du calendrier qui traduit la volonté de ne pas associer la communauté universitaire aux débats.